\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Presidente de la corte suprema de justicia de paraguay

Palacio de Justicia del Paraguay

Mariano Roque Alonso y Testanova

asunción

c.p. n°001001

Paraguay

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Au sujet de: Yren Rotela et Mariana Sepúlveda

Monsieur le Président de la Cour suprême,

**Je vous prie instamment de veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour que l’identité d’Yren Rotela et de Mariana Sepúlveda, deux femmes transgenres, soit reconnue sur le plan juridique.** Priver ces femmes du droit de changer légalement de nom et d’obtenir des documents d’identité qui correspondent à leur identité de genre est une pratique discriminatoire, qui les empêche d’avoir accès à l’éducation, à l’emploi, au logement et aux soins de santé au même titre que les autres personnes, et les expose encore davantage à la violence, au harcèlement et à la stigmatisation.

Au Paraguay, les militant·e·x∙s transgenres sont réduit∙e∙x∙s au silence et leurs manifestations sont souvent interdites ou attaquées. **Je vous demande de faire en sorte que des cadres juridiques soient mis en place pour mettre fin à ces pratiques discriminatoires.** Faute de reconnaissance juridique de son genre, la possibilité pour une personne transgenre de vivre dans la dignité, en toute sécurité et en jouissant des droits et protections accordés aux autres membres de la société, sur un pied d’égalité avec eux, est fortement compromise.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie:**

Ambassade de la République du Paraguay, Kramgasse 58, Case Postale 523, 3000 Berne 8

Fax: 031 312 34 32 / E-mail: suizaembaparsc@mre.gov.py